

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à 19 heures 00, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de VARRAULT Éric, Maire.

Étaient présents : VARRAULT Éric, DOREY Karine, BRUCHARD Jean-Luc, VARENNE Caroline, ODRION Anthony, GARNIER Marc-Antoine, DEPLANTES Angélique, CLAVIER Murielle.

Étaient absents : TRINKAUS Jean-Philippe, VEYRAC Nathalie.

Secrétaire de séance : DOREY Karine

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu de la séance précédente.

Rapport SPANC annuel 2025

En application des dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté du 02/12/2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les délégués du SPANC communiquent au Conseil Municipal le rapport annuel 2025 retraçant l'activité du SPANC.

Adhésion à la convention cadre du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire

Le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par le Code général de la fonction publique. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires.

Le recours aux prestations facultatives est ouvert sur demande à toutes les collectivités et établissements du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'ADHERER** à la convention cadre du CDG 71 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71, tous avenants et actes subséquents ;

Point divers :

Bail presbytère :

Suite à ces impayés de loyer, il a été demandé à la locataire de restituer le logement.

Le Trésor Public poursuit la procédure de recouvrement des impayés.

Afin d'éviter à l'avenir d'avoir des impayés de loyer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une caution solidaire pour tout nouveau locataire dans un logement communal.

Eclairage :

Pour améliorer la sécurité des usagers, notamment en période hivernale ou nocturne, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, d'automatiser l'éclairage du parking de la salle des fêtes et de l'aire de jeux. Ce qui permettra d'assurer une bonne visibilité autour de l'arrêt de bus.

Repas des Aînés :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide pour le repas des Aînés :

- Gratuité du repas pour les habitants de + de 65 ans et les membres de la commission santé, social et solidarités.
- Participation financière de 38 € pour les conjoints ou ayant droits des membres de la commission santé, social et solidarités.
- Un panier gourmand sera offert aux personnes dans l'incapacité physique de se déplacer.
- Les personnes excusées de dernières minutes, leurs repas sera déposé à leur domicile.
- La municipalité offre l'apéritif et les boissons à l'ensemble des participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 40.

Ont signé au présent registre les mois, an, jour, sus nommés les membres présents.